

Affiché en mairie, le 26 mars 2016

COMMUNE DE ROLAMPONT  
DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 25 MARS 2016

-----

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 25 MARS À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M<sup>me</sup> le maire, le 10 mars 2016, s'est assemblé sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-José Ruel. **Étaient présents :** M<sup>me</sup> RUEL (procuration), maire, M<sup>lle</sup> TORRAILLE, MM. DEHAN (procuration), MARTY, adjoints, M<sup>me</sup> DOUCHE, MM. CORNEVIN, BOUVIER, maires-délégués, MM<sup>mes</sup> RICHARD, MARIOT, DE SA, CÉNARD, MM. LOGEROT, WERTZ, SANCHEZ, JACQUIN, conseillers municipaux. **Excusés :** M<sup>me</sup> BERNAND (procuration à M. Dehan), MM. GRATAROLI (procuration à Mme le maire), NEY, conseillers municipaux. **Absente :** M<sup>me</sup> LOUVET, conseiller municipal. M<sup>me</sup> le maire ouvre la séance à 20 heures. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M<sup>lle</sup> Torraille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Ordre du jour**

- Soumission à fin de débat du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes du Grand-Langres ;
- Approbation de la convention de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un logement communal et la restructuration de l'ancienne perception ;
- Approbation de l'aliénation d'un ensemble immobilier à Lannes. Section 270 E 143 & 144 (10, rue du Paradis, ancien presbytère.) Mandat de vente ;
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17/35) ;
- Renouvellement du contrat d'acquisition et de prestations de services Segilog ;
- Modification de la délibération n° 2015-54 du 8 décembre 2015 portant approbation de l'aliénation d'une parcelle de terrain. Section 270 D 257 partie (Lieudit Lieulotte à Lannes) ;
- Demande d'aides pour l'amélioration des peuplements forestiers ;
- Revalorisation de certains services communaux ;
- Questions diverses.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

*M<sup>me</sup> le maire reporte les questions relatives à la modification de la délibération n° 2015-54 du 8 décembre 2015 portant approbation de l'aliénation d'une parcelle de terrain. Section 270 D 257 partie (Lieudit Lieulotte à Lannes) et à la revalorisation de certains services communaux portant sur le tarif des concessions en columbarium.*

**2016-10 Soumission à fin de débat du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes du Grand-Langres.**

Les membres présents prennent acte.

**2016-11 Approbation de la convention de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un logement communal et la restructuration de l'ancienne perception.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**2016-12 Approbation de l'aliénation d'un ensemble immobilier à Lannes. Section 270 E 143 & 144 (10, rue du Paradis, ancien presbytère.) Mandat de vente.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**2016-13 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17/35).**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**2016-14 Renouvellement du contrat d'acquisition et de prestations de services Segilog.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**2016-15 Demande d'aides pour l'amélioration des peuplements forestiers.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**2016-16 Modification de la délibération n°2016-01 du 20 janvier 2016 relative à la construction d'un silo de boues. Demandes d'aides.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°2016-17 Convention d'occupation précaire d'un local au bénéfice du Syndicat intercommunal de transports scolaires de Rolampont (Sits.) Fin de bail. Exonération du prévis.**

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**Décision municipale n°2016-01 du 14 mars 2016.** Exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles sises lieudit *Trot du Rut*, cadastrées section E n° 951, 953 et 954.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M<sup>me</sup> le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 25 MARS 2016 À 21 heures 10.

Le maire,